



Procès verbal

Bureau Directeur téléphonique du 25 juin 2010

Présents : DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Excusés : DELPLANQUE Joël, BECCIA Evelyne, COSTANTINI Daniel, FEUILLAN Jean-Pierre, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 18 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur valide les PV des Bureaux Directeurs des 3 juin 2010 et du 18 juin 2010. Il valide d'autre part le PV du 4 juin avec la modification suivante au point 5 :

« 5. Le Bureau Directeur prend note de la proposition de la CCA visant à mettre en place un fonds de solidarité et propose de créer, après un contact entre Alain KOUBI et François GARCIA, une procédure permettant de régler au besoin par un avenant au contrat fédéral d'assurances la problématique souligné par la CCA. »

1° Mutations gratuites : Il est rappelé à toutes les Ligues que la gratuité des mutations ne peut être accordée, exclusivement, que par la FFHB.

Les seules hypothèses de mutations gratuites sont les suivantes :

- art 57.1 des Règlements généraux : jeunes de -17 ans (masc.) ou -16 ans (fém), suite changement domicile des parents ou si pas d'équipe de la catégorie d'âge,
- art 57.2 des RG : adulte +17 ans (masc.) ou +16 ans (fém.) si pas d'équipe de la catégorie,
- art 60.1 des RG : modification régime d'activité d'un club départemental,
- art 61 des RG : création d'un club dans une collectivité sans club précédemment.

La procédure reste la même que lors des saisons précédentes : un tableau récapitulatif est envoyé à toutes les ligues, qui doivent le retourner complété et accompagné des pièces justificatives pour que la FFHB procède au remboursement des mutations (après validation par Alain KOUBI).

La case « gratuité » dans Gest'hand, à l'origine des difficultés actuelles, sera supprimée.

2° Désignation d'un nouveau membre au Jury d'Appel : suite à la démission de M. Jean-Patrick BOUCHERON comme membre du jury d'appel (droit commun et dopage), Michel PERSIAUX propose la désignation d'un nouveau membre suppléant au sein du JA dopage, conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire dopage : M. Michel GUILLOU à titre de personne qualifiée. La désignation sera transmise à l'AFLD pour validation.

3° Dans le souci de la FFHB et après étude avec une banque de placer des fonds sous la double signature du Trésorier et du Président, le Bureau Directeur ratifie la décision du Président de mandater le Trésorier pour ouvrir un compte bancaire à la fin d'optimiser les placements disponibles à la FFHB par des contrats de capitalisation. Une information sera donnée ultérieurement quand les conventions seront signées. Alain KOUBI rendra compte au Président et au Bureau Directeur.

4° Le Bureau Directeur étudie la demande de projet de Convention « Moins 18 ans championnat de France ASUL VAULX EN VELIN GRAND LYON » après la réunion de la Commission nationale des statuts et de la réglementation. Il constate qu'un certain nombre de conditions ne lui permettent pas de statuer en l'état actuel du dossier.

5° Questions diverses :

Validation de la Commission électorale de la Ligue de Normandie : le Bureau Directeur prend connaissance des personnes composant la Commission électorale de la Ligue de Normandie, la désignation cette commission procède de la gestion des affaires courantes de cette Ligue et reste du ressort de celle-ci.

Le Bureau Directeur est saisi de la procédure de désignation du champion de France de la D2M pour la saison 2010/2011. Cette décision devant faire l'objet d'un souhait unanime des clubs sur cette formule. Elle sera validée par un prochain BD quand cette condition sera remplie.

Suite à une proposition de Philippe BANA, d'une part, sur le calcul des charges patronales relatives à l'indemnisation des arbitres et, d'autre part, concernant l'aide aux clubs disposant d'internationaux, et malgré les réflexions déjà entamées par le trésorier et le service juridique, le Bureau Directeur, compte tenu des absences ce jour, propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.



Jacques BETTENFELD,
Vice-président délégué



Alain JOURDAN,
Secrétaire général